

**Rapport n°12 :**

**Enveloppe pour les bourses de mobilité entrante et sortante  
2021-2022 de la graduate school EIPHI**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Maxime JACQUOT - Vice-Président Formation et transformation pédagogique
<b>Service – personnel référent</b>	<b>Directrice :</b> Claudia LAOU-HUEN <b>Rédacteur :</b> Frédéric PÉNEAU Chef de projet de la Graduate School EIPHI Service Recherche et Etudes Doctorales
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Dans le cadre de ses appels à projets Formation, la graduate school EIPHI a prévu un budget destiné à financer :

- des bourses de mobilité entrante attribuées dans le cadre de l'inscription d'étudiants dans l'un des masters EIPHI ;
- des bourses de mobilité sortante, attribuées dans le cadre du départ en stage hors du territoire français d'un étudiant inscrit dans l'un des masters EIPHI (M1 ou M2) ou d'un semestre d'échange académique.

Pour l'année académique 2021-2022, l'enveloppe attribuée par EIPHI pour les bourses de mobilité entrante et sortante est de 130 000 €. Chaque bourse entrante est plafonnée à 8 000 € sur 10 mois et ne peut être cumulée avec un autre financement. Pour les bourses sortantes, le montant dépend de la destination et de la durée de la mobilité avec un plafond de 3 500 €. L'attribution par les responsables des Masters EIPHI de ces bourses se fait au mérite.

**DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le budget de 130 000 € pour l'année académique 2021-2022 et le montant maximum des bourses de mobilité attribuées aux étudiants des Masters EIPHI.**